

Chères adhérentes, chers adhérents,

Avant qu'arrive le mois d'août, voici venu le temps de vous adresser le dernier 4/4 de cette année universitaire 2016-2017.

Psychologues de l'éducation nationale

Les décrets et arrêtés sortent les uns après les autres. Le référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale a été publié le 30 avril ([voir là](#)). Les différents sites internet de formation voient le jour, comme par exemple à Bordeaux ([voir là](#)). L'AEPU est en lien avec les différents centres et poursuit son engagement dans la formation des psychologues de l'éducation nationale en favorisant les échanges entre les équipes concernant la mise en place de cette 6^{ième} année.

Loi Jardé et recherche en psychologie

A l'initiative du CERNI de Grenoble, le ministère a été consulté pour préciser le champ des recherches concernées par la loi Jardé. La réponse obtenue précise : "Après différentes consultations sur l'interprétation juridique du texte de la loi, il apparaît que les recherches susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la loi Jardé doivent répondre à deux critères cumulatifs : 1 - Elles sont organisées et pratiquées sur l'être humain. 2 - Elles doivent l'être en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales ([voir là](#)).” Cette information est à l'origine d'échanges et de réunions entre les comités d'éthique de différentes universités françaises et de nombreuses questions concernant l'organisation de nos recherches. Le décret n° 2017-884 du 9 mai 2017 précise en ce sens le champ des recherches impliquant la personne humaine soumises à l'avis des comités de protection des personnes ([voir là](#)).

L'AEPU sera présente à la table ronde organisée par la SFP le 30 août à Nice pour échanger et construire autour de la question de l'éthique de la recherche dans les sciences-humaines.

Appel à projet Psychologie UOH

L'Université Ouverte des Humanités lance un appel à projets 2017 (Ciblé Psychologie) qui porte sur les notions essentielles à connaître en psychologie. Un appel qui concerne donc directement les enseignants chercheurs des universités en psychologie ! ([voir là](#))

Réunion du 12 mai : la sélection en L1 et en M1 (FFPP et AEPU)

Cette réunion a débuté sur la L1 (matinée) et à partir du bilan amorcé en janvier 2016. L'objectif est d'établir des éléments quantifiables qui pourraient aider à mieux appréhender l'état des filtres mis en places et leur pertinence. Ainsi, quel taux d'encadrement avant et après le filtre ? Différence entre grosses et petites universités ? Quelles contraintes ministérielles (accueil de tous, orientation en cours de licence, spécialisation progressive....) ? Le cadre d'APB et le texte sur le tirage au sort. Un travail de recension a été réalisé par Hélène Ricaud et Claire Safont-Mottay, présenté lors de la matinée. Il permet, via consultation d'APB de repérer qu'un nombre important d'universités met en place un contingentement en L1 : Lyon (3 portails : 610, 160 et 545), Clermont Ferrand (300), Lyon Catho (200), Dijon (400), Besançon (300), Guingamp Catho (100), Rennes (450), Tours (520), Reims (400), Strasbourg (500), Lille Catho (30), Lille (1100), Amiens (550), Paris 7 (130), Paris 5 (545), Paris IPC (20), Paris 10 (538), Paris 8 (255), Paris 13 (270), Rouen (470), Caen (400), Bordeaux (220), Toulouse 2 (1000), Montpellier (2 sites 110, 680), Albi (200), Nantes (420), Angers (308), Angers Catho (150), Aix-Marseille (1200). Les débats ont porté sur la nécessaire prise en compte de la taille des équipes d'enseignants chercheurs, de l'équilibre géographique entre les universités pour mettre

en place le contingentement. L'objectif de recommandations de l'AEPU n'a pas été atteint mais chacun a bien perçu l'importance de coordonner les actions. Un groupe de travail sur cette question serait le bienvenu car les récents remous autour d'APB concernent très directement la psychologie. Au total, 24500 étudiants ont mis la psychologie en vœux 1 sur APB.

Concernant le master, la réunion était animée par Benoit Schneider. Elle a réuni des représentants de 14 universités. Un tour de table puis de très nombreux échanges ont permis de noter que les situations étaient extrêmement variables d'une université à l'autre. Ainsi, les contraintes données par les directions dans chaque université varient, de même que le nombre d'étudiants admis, les critères envisagés, le nombre de mention de master (1 à Nanterre, 5 à Toulouse)... L'écart est parfois si grand entre les formations qu'ici aussi, la nécessité de rencontres régulières apparaît clairement. Quelques chiffres : 4500 diplômés / an, 57 000 psychologues en France ([voir Fédérer n°87 là](#)). Perspectives : Une journée nationale au printemps prochain, une ré-actualisation du Panorama, une réflexion sur les nomenclatures.

Réunion du 13 mai : Les publications en psychologie: supports, langues et expertise

Cette réunion a accueilli une quinzaine de collègues, présents soit à titre individuel soit au titre d'organisations : CNU, CPPLF, FFPP, AEPU. L'année 2016 a été marquée par des discussions parfois tendues sur la question des critères de qualification discutés en CNU (Scimago), ainsi que par des prises de positions individuelles et organisationnelles : parmi ces dernières, celle de la CPPLF s'opposait à celle du CNU. Au sein du bureau de l'AEPU, ainsi que lors de l'AG de l'association en janvier 2017, il est apparu des positions divergentes sur cette question des critères de qualification. Au-delà de ces seuls critères, a émergé la nécessité d'un débat plus large sur la question des publications qui est centrale dans l'exercice du métier d'enseignant-chercheur en psychologie. Différents types de publications peuvent être identifiés : - publication de nos recherches comprenant un recueil de données ; - publication de recensions, revues de questions ou de littérature ; - publication d'ouvrages individuels ou collectifs ; - publication de matériel, tests, documents, d'outils, à destination de professionnels ; - publications de manuels à destination d'étudiants ; - blogs et autres. Ces différents types de publications visent des objectifs différents, ont des cibles sont différentes (chercheurs, étudiants, professionnels, grand public) et requièrent des langues d'écriture différentes.

Les nombreux champs de recherche et sous-disciplines qui composent la section 16, ainsi que les nombreuses activités qui caractérisent le métier d'enseignant-chercheur rendent la question de la langue et du support particulièrement complexe. Nous ne revenons pas ici sur le détail des arguments échangés. En revanche, il est à noter que l'ensemble des personnes présentes est tombé d'accord sur le fait que les différentes formes de publications listées ci-dessus, tous supports et langues confondus, appartiennent à l'activité des enseignants chercheurs. Ainsi, les représentants du CNU ont annoncé que la capacité à produire des documents scientifiques en langue française était intégrée dans les nouveaux critères de qualification PR. Bien sur, des points de désaccords restent présents concernant, par exemple, la langue anglaise comme seule preuve d'une activité de recherche internationale, le recours à des bases de données pour attester de la qualité de publication ou encore l'utilisation de critères stricts lors de la qualification.

La discussion avait été pensée comme un espace de discussion et il semble qu'elle ait effectivement joué ce rôle de l'avis même des participants. Le bureau de l'AEPU s'en réjouit et appelle de ses vœux une poursuite des discussions entre collègues et organisations, respectueuse, constructive et apaisée.

Assemblée générale de l'AEPU du 13 mai

Peu de présents pour cette AG. Le nombre d'adhérents stagne de nouveau après avoir légèrement ré-augmenté (60). Comment faire revenir les collègues dans l'association ? Renforcer l'activité des correspondants (mise à jour de la liste, voir plus bas) ; Diminuer le prix de l'adhésion (cela implique

de revoir le coût de l'adhésion à la FFPP, ou de le rendre visible et en surcoût à l'adhésion AEPU - le bureau de l'AEPU est chargé d'étudier cette question avec le bureau de la FFPP).

Bilan des actions et perspectives : 1) Publication du 4.4. Satisfaisante. 2) Psychologues de l'éducation nationale: dossier encore en cours, travail de coordination animé par Claire Leconte et Claire Enéa-Drapeau, renforcer la présence des psychologues lors du concours, 3) Sélection en master : poursuivre le travail amorcé, prévoir réunion en janvier 2018 ?, 4) Ethique : coordination entre les comités d'éthique et loi Jardé, compte tenu des dernières évolutions (cf ci avant). Travail à prévoir sur l'intégrité scientifique car le rapport Corvol, remis au ministère, risque d'avoir des retombées sur l'activité des chercheurs ([voir là](#)).

Election du bureau à venir

Le mandat du bureau actuel vient à échéance en février 2018, les membres du bureau étant élus pour 2 ans. Les postes de Président, Secrétaire et Trésorier de notre association sont à pourvoir. Des trois membres du bureau, seule notre secrétaire Marianne Jover souhaite se re-proposer comme secrétaire. Jérôme Clerc ne briguera pas de 2nd mandat comme Président et Youssef Tazouti ne briguera pas de 3ème mandat comme trésorier.

Il apparaît nécessaire que chaque collègue adhérent à l'AEPU ait conscience que la pérennité de notre association ne sera assurée que si des candidats se présentent sur ces postes. Nous vous invitons à réfléchir à l'opportunité de proposer votre candidature en vue de l'AG électorale de février prochain. Nous restons tous les 3 à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous nous poseriez !

Mise à jour des correspondants

Vous trouverez sur notre site la liste des correspondants ([voir là](#)), aidez nous à la mettre à jour, et à la renouveler ! La fonction des correspondants est essentielle car elle consiste à avoir accès rapidement et sans 50 vaines tentatives à des informations changeantes : direction de département, de formation, régulation des flux, évolution des statuts...

Très bonnes vacances à tous, le prochain 4.4. est pour octobre !

Le bureau de l'AEPU

Jérôme Clerc, Youssef Tazouti, Marianne Jover